

Date	10/09/2020
Projet	Cycle d'ateliers Suivi et Evaluation – PCAET
Intitulé	CR – atelier n°2
Pièces jointes associées au CR	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation du programme de transition énergétique du Nord-Isère Durable – Cerema - Brochure GES Urba - Présentation de GES Urba

1. Présents

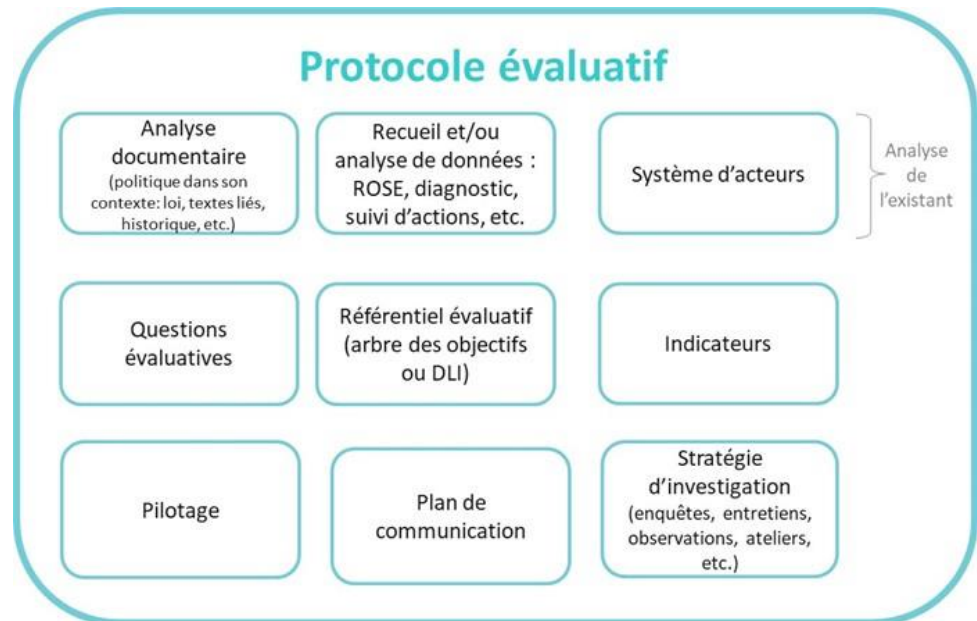
Animation et interventions :

- Sophie Dedieu, Sandra Garrigou (Institut Paris Région – AREC) & Agnès Parnaix (Institut Paris Région)
- Anne Hilleret (Cerema)

Structure	Participants
AIRPARIF	Charles Kimmerlin
ALEC MVE	Hugo Parsons
ALEC SQY	Eloïse Fournier
CA CERGY-PONTOISE	Guillaume Quevarec
CA PARIS VALLEE DE LA MARNE	Elric Planchais
CA MELUN VAL DE SEINE	Nelly Noubissié
CA SQY	Veronique Portemont
CEREMA	Isabelle Robinot-Bertrand
DDT 77	Jean-Maurice Lemaître
DRIEA	Marta Marinelli
DRIEE	Patrick Favé
EPT 6 – PLAINE COMMUNE	Florian Vaudois
METROPOLE DU GRAND PARIS	Florent Doublet

Le cycle d'atelier proposé par l'AREC concourt à faire monter en compétence les collectivités dans leurs démarches d'évaluation des PCAET. Ce 2^{ème} atelier a pour finalité de réfléchir collégialement aux questions évaluatives pouvant être associées.

Rappel sur le
protocole évaluatif :



Le présent atelier se structure autour de deux grandes séquences :

- Un temps d'échanges et de co-construction sur les questions évaluatives
- Le retour d'expériences sur l'évaluation du programme de transition énergétique du Nord Isère Durable - Cerema

2. Temps d'échanges sur les questions évaluatives

Les participants sont invités à partager leurs réflexions sur les questions évaluatives propres à leurs démarches PCAET. A l'appui de cette réflexion, une fiche type de travail a été adressée aux référents des collectivités en amont de l'atelier (cf. modèle en annexe).

En synthèse des échanges, on note :

Des questions évaluatives spécifiques à chaque démarche

Les questions évaluatives marquent les priorités et les spécificités des collectivités au regard des objectifs stratégiques qui sont les leurs. Certaines questions pointeront davantage le volet pilotage et gouvernance du plan climat : « Comment le PCAET a-t-il permis d'intégrer / d'emmener l'ensemble des acteurs du territoire ? » ou « De nouveaux partenariats forts et durables ont-ils été mis en place via le PCAET pour tendre à une transition énergétique et écologique sur le territoire ? ». D'autres questions évaluatives s'attacheront à révéler l'efficacité des actions mises en œuvre : « Quelle est l'évolution des émissions de GES, des consommations d'énergie et de la part d'EnR&R sur le territoire ? » ou « Quelle est la part imputable aux politiques publiques et actions pilotées par la collectivité ? ». Ces groupes de questions sont complémentaires, dans la mesure où les actions menées auprès d'un nombre accru d'acteurs du territoire permettent d'améliorer l'efficacité des actions visant à réduire les GES. Il est rappelé en séance que le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial précise ces deux volets dans les attendus : « Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur **la réalisation des actions et le pilotage adopté.** »

La démarche Cit'ergie, à l'appui de l'exercice évaluatif

Certaines collectivités ont rappelé leur engagement à la démarche Cit'ergie. Ce processus de labellisation invite les collectivités à remonter un certain nombre de données pour qualifier leur engagement sur les thématiques associées à la transition énergétique. Ce processus permet de poser un état des lieux, nécessite une transversalité au sein des services de la collectivité et propose un cadre « neutre » pour qualifier l'ambition de la collectivité.

Le renouvellement des élus

Les récentes élections municipales ont vu le renouvellement des élus. La mise en place de nouvelles équipes est l'opportunité de communiquer et valoriser le plan climat auprès des décideurs publics et valider de nouveau les objectifs associés.

Le paradoxe d'un PCAET fixe et ajustable

Si les objectifs stratégiques, souvent sur du moyen / long terme (2030-2050), ne sont pas toujours posés aux échelles infra, ils le sont de fait dans les cadres nationaux et internationaux. Les finalités nationales sont posées et relativement stabilisées, dans la philosophie de la neutralité carbone. Chaque territoire est invité à y contribuer au regard de ses spécificités. Des objectifs sont également présents à l'échelon régional dans le cadre du SRCAE, vis-à-vis duquel les PCAET ont une obligation de comptabilité. Toutefois, l'ambition du SRCAE, qui remonte à 2012, reste en deçà des nouvelles exigences nationales. Il faut noter que l'Etat préconise de territorialiser les nouveaux objectifs nationaux. Certains travaux sont engagés en ce sens, notamment en Seine-et-Marne. En résumé, la hauteur des enjeux est aujourd'hui posée. Chaque collectivité est invitée à fixer sa trajectoire, dans l'attente de directives territoriales plus précises sur les contributions territoriales attendues.

Au cours des échanges, certaines collectivités ont fait mention d'un plan d'action réactualisé tous les ans : actions existantes mais nécessitant des ajustements dans leurs mises en œuvre, nouvelles actions pour répondre aux enjeux déjà identifiés ou à venir.

Les collectivités s'inscrivent donc dans un cadre fixe tout en travaillant à la stratégie d'amélioration continue de leurs PCAET. Au regard de l'exercice évaluatif, il s'agit non seulement d'observer mais de réfléchir aux outils permettant d'agir sur les tendances.

Le besoin d'un référentiel partagé sur la transition énergétique et écologique

A l'attention des structures d'accompagnement, acteurs relais, il est relevé le besoin de disposer, d'un référentiel à partager sur la transition énergétique et écologique. Des rencontres régulières seraient nécessaires pour consolider cette vision d'ensemble et commune et y associer des indicateurs, afin de disposer parallèlement d'un baromètre.

Cela paraît d'autant plus indispensable au regard des évolutions du cadre national pouvant impacter les politiques énergétiques et climatiques au niveau local. On pense ici au Plan de Relance dont pourrait découler des Contrats de Développement Ecologique (et se substituant aux actuels contrats de transition écologique –CTE-). A ces contrats sont associés un certain nombre d'actions nécessitant d'être en phase avec les trajectoires énergétiques et climatiques supra et pour lesquelles sont associées des indicateurs.

Des difficultés et questionnements en suspens

Les échanges ont été l'occasion de rappeler les difficultés et les questionnements inhérents à l'évaluation :

- Sur les aspects conceptuels : sur la nécessité de dissocier ce qui relève du suivi et de l'évaluation
- Sur les indicateurs, dont la pertinence peut évoluer dans le temps
- Sur l'instabilité des compétences et cadres d'actions propres aux collectivités
- Sur les besoins d'outils pour suivre et évaluer les indicateurs associés aux consommations d'énergie, aux émissions de gaz à effet de serre et aux polluants atmosphériques

3. Le retour d'expériences sur l'évaluation du programme de transition énergétique du Nord Isère Durable - Cerema

Il est rappelé que l'objectif de la mission était de construire la méthode qui permettrait de suivre et d'évaluer ce programme. Le Nord-Isère Durable s'inscrit comme un territoire TEPOS, ambition posée à l'horizon 2050.

2 objectifs étaient visés :

- Disposer d'un outil de suivi
- Evaluer l'impact au regard de 4 questions évaluatives retenues par la collectivité

Quelques enseignements issus des échanges

- Pour qu'un programme d'actions soit évaluable il faut avoir des objectifs définis et rendre les actions quantifiables (de manière qualitative ou quantitative)
- Concernant les questions évaluatives, une réunion de services a été réalisée pour les déterminer. Un système de vote a été mis en place. L'issue de ces échanges a mis en relief non seulement des questions évaluatives sur les impacts énergie, GES ou EnR, mais également des aspects plus qualitatifs associés au rayonnement du territoire ou au changement de pratiques
- Le choix des indicateurs est venu dans un second temps dès que les questions évaluatives furent posées. Les indicateurs de suivi furent fixés dans le cadre de groupes de travail internes (entre mai et septembre 2017). Les indicateurs de suivi furent retenus au regard de leur facilité à être renseignés (en premier) et sur leur pertinence (en second) notamment pour calculer les indicateurs d'impact (ces derniers furent calculés entre juin 2017 et février 2018)
- Sur le volet des indicateurs de suivi, des entretiens furent réalisés avec les services pilotes des actions. Le degré d'avancement sur la réalisation s'est révélé être un exercice riche d'enseignements en particulier sur la pertinence des indicateurs (facile à remplir et utile)
- Pour réaliser cet exercice évaluatif, il est retenu en moyenne 2 indicateurs / action (deux indicateurs suffisent au regard du travail à fournir et cela oblige à faire des choix)
- Concernant l'évolution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, une réflexion est partagée en séance considérant que les variations des coûts du pétrole et les crises économiques sont réellement impactantes sur les niveaux de consommation territoriales, et pour lesquelles la collectivité n'a pas de prise

- En cohérence avec les définitions associées au suivi et à l'évaluation, la temporalité des exercices diffèrent : autant le suivi peut se concevoir de manière annuelle autant l'évaluation s'inscrit à d'autres échéances (minimum 3 ans)
- Au regard du programme d'actions et des indicateurs associés, il s'avère que 13 actions (26 % du programme) sont quantifiables de façon directe sur le volet énergie et GES
- Sur le calcul des potentiels de réduction, ce travail est réalisé en étroite collaboration avec les Services. Et d'une manière générale, il est rappelé que l'exercice évaluatif est de la responsabilité de la collectivité : tant dans la définition des questions évaluatives, que sur le choix des indicateurs et sur l'ensemble des hypothèses de travail pouvant être retenues
- On note le caractère expérimental du calcul d'impact des actions de sensibilisation. Pour ce faire, il a été convenu d'appliquer un ratio type issu des enseignements des défis Famille à Énergie Positive, et ce, sur les consommations d'énergie associées à l'électricité spécifique
- Sur le temps de travail dédié à l'évaluation, un constat est fait sur le temps déployé pour cet exercice et correspond peu ou prou, et dans le meilleur des cas, à un ratio de 5% de l'ensemble du temps dédié à la démarche PCAET (dégager du temps de travail pour l'évaluation reste un exercice compliqué, l'évaluation ne doit pas prendre le pas sur l'action)

Le travail le plus conséquent a été de traduire les indicateurs de suivi en indicateurs d'impact. De multiples sources ont été utilisées : Base Carbone des facteurs d'émissions (<https://www.bilans-ges.ademe.fr/>) et l'outil GES Urba.

Il est noté en séance que les indicateurs associés à la qualité de l'air suivent les mêmes méthodologies.

Certains observatoires régionaux sur les consommations d'énergie, les gaz à effet de serre proposent des outils facilitant ces calculs (exemple : <https://auvergnerhonealpes.terristory.fr/>).

4. Pistes de travail pour le prochain atelier

Le prochain atelier pourrait être l'opportunité de traiter plus spécifiquement des indicateurs, en s'appuyant notamment sur :

- Une publication du Club STEP « Indicateurs territoriaux climat-air-énergie : comment les choisir et les utiliser ? » : <https://presse.ademe.fr/2020/01/indicateurs-territoriaux-climat-air-energie-comment-les-choisir-et-les-utiliser.html>. Airparif se porte volontaire pour intervenir sur cet objet
- Une ou deux fiches actions par collectivité issues de leurs programmes d'actions. Ces fiches permettraient de mettre en avant les processus mis en œuvre par ces acteurs pour définir et calculer ces indicateurs et les difficultés potentielles
- Une présentation des données portées par le ROSE pour répondre aux besoins des collectivités dans une démarche plan climat
- Une présentation de l'outil GES Urba

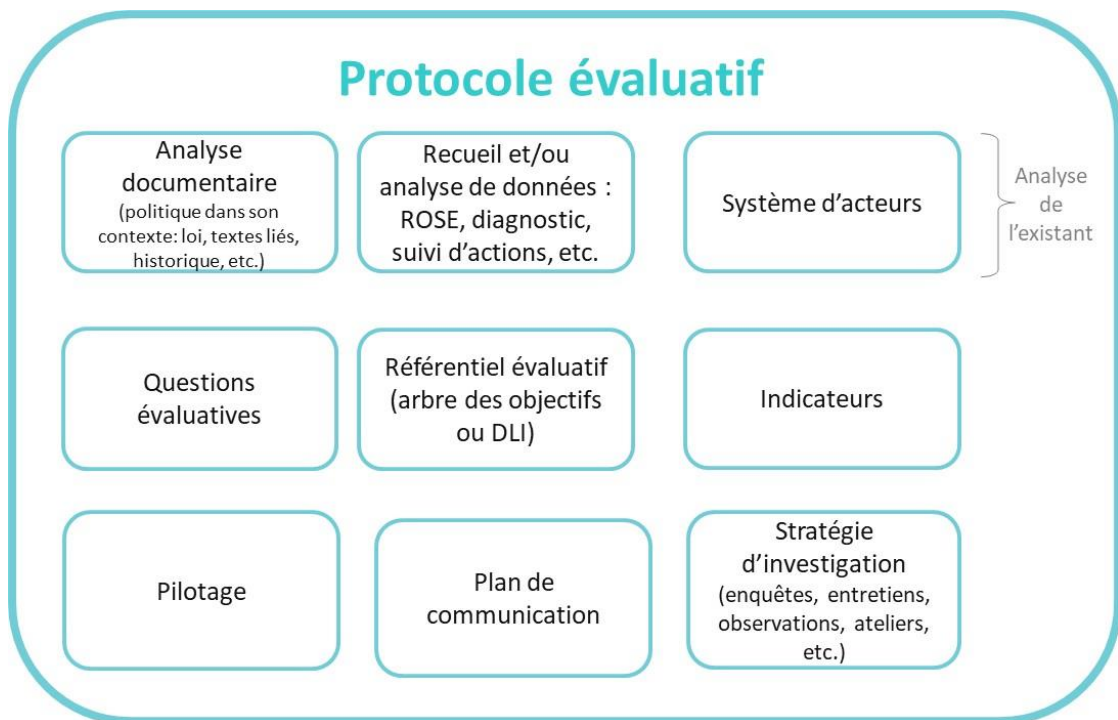
Des attentes ont également été exprimées sur le volet Cit'ergie et sur le partage d'expériences entre collectivités, notamment sur le volet de la mobilisation des données.

Ces pistes de travail sont à ce stade des hypothèses à étudier par l'équipe projet en fonction du temps imparti pour le prochain atelier et du format (présentiel / distanciel).

Annexe

Fiche de travail / de réflexion

Pour rappel sur le protocole évaluatif :



- ➔ Savoir ce dont on dispose...
- ➔ Savoir ce que l'on va faire... dépend de ce dont on est en capacité de disposer au moment de l'évaluation...

La fiche proposée vise à collecter des informations sur un état des lieux simplifié des données mobilisables par votre collectivité et sur une première réflexion des questions évaluatives associées à votre PCAET.

1. Nom de votre collectivité :

2. Propositions de questions évaluatives :

Au regard de votre démarche PCAET, nous vous proposons d'inscrire une ou plusieurs questions évaluatives par rapport à cet exercice :

-
.....
-
.....
-
.....

3. Etat des lieux simplifié sur les données mobilisables par votre collectivité et le cas échéant la source de données (service de la collectivité, ROSE...) tant dans une approche atténuation qu'adaptation :

Thématiques PCAET	Données mobilisables au sein de la collectivité			Données mobilisables auprès d'autres acteurs (ROSE...)		
	Oui / non	Source	Type*	Oui / non	Source	Type*
Aménagement / urbanisme						
Bâtiment (résidentiel / tertiaire)						
Mobilité						
Consommation, alimentation, déchets						
Agriculture						
Activités économiques						
Préservation des milieux / ressources						
Production d'énergie (EnR...)						
Qualité de l'air						
Santé						
Gouvernance PCAET (partenariat...)						
Sensibilisation / implication citoyenne...						
...						

* : unité (exemples : Wh énergie finale ou primaire, teqCO₂, tCO₂, µg/m³, ...) ; %...